

République du Bénin

Présidence de la République

DECRET N° 2001-328 DU 28 AOUT 2001

portant création d'une commission ad hoc chargée de vérifier la gestion administrative et financière du Directeur de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié de Cotonou (OGESA)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République de Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Il est créé une commission ad hoc chargée de vérifier la gestion administrative et financière du Directeur de l'OGESA : la régularité des recrutements du personnel, des salaires payés, des décaissements effectués et des dépenses engagées depuis sa prise de service audit office et autres irrégularités.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

- **Président** : Guy OGOUBIYI, Magistrat, Chef Investigations à la Cellule de la Moralisation de la Vie Publique (CMVP) ;

- **Vice-Président** : Alexandre DAGBA, Inspecteur des Finances ;
- **Rapporteur** : Anicet S. ALOHOU, Administrateur Civil, Membre de la CMVP ;
- **Membres** :
 - Michel KOUTON, Officier de Police Judiciaire, membre de la CMVP ;
 - Fernand KINZO, Inspecteur des Finances.

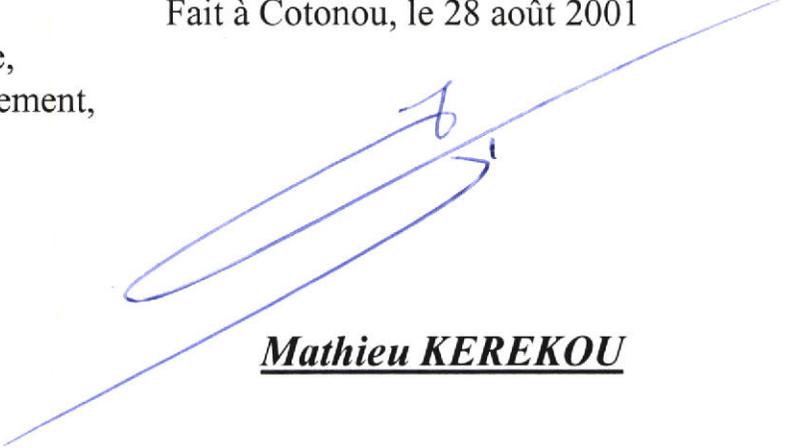
Article 3 : La commission pourra solliciter le concours de toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission. La commission dispose de trente (30) jours pour déposer son rapport.

Article 4 : Les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission sont fournis par le Ministère des Finances et de l'Economie.

Article 5 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 août 2001

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations

PR
 AN
 CC
 CES
 HAAC
 MFE
 MINISTERES
 DEPARTEMENTS
 TRESOR
 INTERESSES
 J.O.